

**PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 28/02/2024**

Le vingt-huit février deux mille vingt-quatre, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à l'espace le Tilleul, au 17, grande rue de Saint-Martin-Des-Champs (77320) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 15/02/2024

Début de réunion : 18h00

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 – Quorum : 20

Présents : 24 - Votants : 25

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
<b>Délégué au SMAGE des Deux Morin</b>							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X		
	Suppléante	SAGE	GEMAPI	Mme MERCIER Angélique	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TEMOIN-HADEY Marie Noëlle	X	Arrivée 18h15	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis	X	Arrivée 18h30	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SAGNES Jean-Michel	X		
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis			Excusé
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELET Fernand	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CAIUS Charles			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric	X	Arrivée 18h30	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme LAFOND Marguerite	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Titulaire	SAGE		Mme RAIMBOURG Claude	X		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MAZZUCHELLI Olivier			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier	X		
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYPERS Marc			Excusé
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DHUICQ Etienne	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VIE Patrick	X		
	Titulaire	SAGE		M. GARCIA Juan	X		
	Suppléant	SAGE		M. DOUSSOT-COCHET	X		
CC Sézanne Sud- Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X		
	Titulaire	SAGE		M. THUILLIER Jean-François			X
CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE		M. LOMBARD Maurice			X
	Titulaire	SAGE		M. MOUSSY Jean-François			X
CA Epernay	Titulaire	SAGE		M. LHEUREUX Christian			X
	Titulaire	SAGE		M. DENIS Max	X		
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE		M. GONCALVES Alain			X
CC Canton de Charly sur Marne	Titulaire	SAGE		M. MARCHAL Philippe		Pouvoir à M. DE VESTELE	
CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE		M. MOROY Alain	X		

INVITÉS		
M. DHORBAIT Guy		
Mme Julie EISSEN (ICAPE)		
Équipe du SMAGE des Deux Morin		
Mme BLOT Hélène	Mme CHABANE Stéphanie	Mme GALLAND Mathilde

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Michael

La condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie, la séance est ouverte.

## Ordre du jour

0. Approbation du procès-verbal du 24/01/2024,
1. Proposition de création d'un poste d'agent administratif : délibération n° 2024-03
2. Proposition d'instauration de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle : délibération n° 2024-04
3. Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 et Débat d'Orientation Budgétaire 2024 : délibération n°2024-05,
4. Points divers.

### 0. Approbation du procès-verbal du 24/01/2024

Le procès-verbal du 24/01/2024 a été envoyé aux délégués par e-mail préalablement à la réunion, il est mis au vote.

**Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 23 POUR.**

→ **Le procès-verbal du 24/01/2024 a été validé.**

### 1. Création d'un poste d'agent administratif : délibération n°2024-03

Vu lors des débats du comité du 24/01/2024, il est proposé à l'assemblée, la création d'un poste administratif au sein du SMAGE des 2 Morin. Ce poste sera dédié aux différentes tâches administratives en appui pour les services techniques. Ce poste sera créé en filière administrative : catégorie C. Le poste sera ouvert au titulaire et contractuel.

**Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 23 POUR.**

→ **Le vote de la création de poste d'agent administratif est accepté : Délibération n°2024-03**

### 2. Proposition d'instauration de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle : délibération 2024-04

#### Contexte :

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle a été instaurée, sous conditions, pour les agents de la fonction publique de l'État, de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires parus par un décret du 31 juillet 2023. Elle vise à soutenir les agents publics face à l'inflation et son versement a démarré en octobre 2023.

Un texte spécifique pour la fonction publique territoriale a été publié : le décret du 30 octobre 2023 indiquant les conditions de versement de cette prime exceptionnelle pour les agents relevant de cette catégorie, qui n'étaient pas inclus dans le premier texte. L'organe délibérant d'une collectivité ou d'un établissement public territorial peut instituer, après avis du comité social, une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire.

#### Éligibilité à la prime :

Les bénéficiaires prévus dans le décret du 31 octobre sont les fonctionnaires et contractuels territoriaux, les assistants maternels et assistants familiaux employés par des collectivités et des établissements publics territoriaux.

La prime est soumise à plusieurs conditions cumulatives :

- avoir été nommé ou recruté par un employeur public avant le 1er janvier 2023 ;
- être employé et rémunéré par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 € au titre de la période allant du 1 juillet 2022 au 30 juin 2023 (soit 3 250 € bruts mensuels en moyenne).

Les agents publics de l'État et hospitaliers détachés au sein d'une collectivité ou d'un établissement public territorial sont éligibles à la prime en tenant compte de leur ancienneté acquise dans l'ensemble de la fonction publique.

#### Montant et versement :

Le décret indique un barème comprenant 7 tranches correspondant à la rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 juillet 2022 au 30 juin 2023. Les primes peuvent être comprises entre 300 à 800 € selon la tranche.

L'organe délibérant détermine le montant des primes pouvant être accordées dans la limite de ces montants plafonds.

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Au sein du SMAGE, voici un tableau récapitulatif des agents éligibles avec les montants des primes :

Agents	Fonction	Rémunérations brutes entre 01/07/2022 et 30/06/2023	PRIME INFLATION	date d'entrée dans la collect. Avant le 1/01/2023	MONTANT PRIME
BLOT Hélène	Animatrice SAGE/Responsable service	40 720,79 €	NON	oui	0
BOGACZYK Jonas	Technicien zone humides	34 574,52 €	OUI	oui	300
CHABANE Stéphanie	secrétaire SMAGE 2 MORIN/SIVOS	41 251,44 €	NON	oui	0
DEL COURT Nils	Technicien rivière	14 626,89 €	OUI	non	0
LOCHON Maxime	animateur ruissellement +cetek Ptit Morin	28 399,70 €	OUI	oui	600
MULEAU Alexy	Chargé de mission inondation	7 411,84 €	OUI	non	0
WEISS Wendy	Animatrice CETEC	35 796,98 €	OUI	oui	300

Au vu des éléments présentés, le comité syndical doit décider s'il souhaite instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnel.

#### Point d'échange :

Mme RAIMBOURG reproche l'inégalité de la prime et propose d'attribuer 300€ chacun.

Mme CHABANE précise que les conditions de l'Etat ne permettent pas de donner la prime à tout le monde.

M. ROUSSEAU propose alors de maintenir les critères de l'Etat pour l'attribution de cette prime.

**Il est procédé au vote : soit 1 ABSTENTION de Mme RAIMBOURG, 0 CONTRE, 22 POUR.**

**→ Le vote de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle est acceptée : Délibération n°2024-04**

### **3. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024 : Délibération 2024-05**

Le rapport budgétaire est un bilan de la situation financière du syndicat qui dresse les dépenses réalisées et les recettes perçues par rapport au budget prévisionnel de l'année écoulée. Vous trouverez ci-dessous le rapport pour l'année 2023.

- RAPPORT BUDGÉTAIRE 2023**

Pour 2023, l'effectif du personnel au SMAGE 2 Morin se compose comme suit :

Tableau des effectifs du SMAGE des Deux Morin en 2023			
Nom/Prénom	Poste	Temps de travail	Statuts
Mme BLOT Hélène	Responsable des services / Animatrice SAGE 2 Morin	Temps complet	Fonctionnaire
M. BOGACZYK Jonas	Technicien milieux aquatiques et zones humides	Temps complet	Contractuel
M. BOURLONNE Eric	Agent technique	Temps incomplet	Mis à disposition contre indemnités
Mme CHABANE Stéphanie	Gestionnaire comptable	Temps complet	Fonctionnaire
M. DELCOURT Nils	Technicien de rivière	Temps incomplet	Contrat de professionnalisation (05/09/2022 au 31/08/2023)
M. DELCOURT Nils	Technicien de rivière	Temps complet	Contractuel à compter du 01/09/2023
M. MULEAU Alexy	Chargé de mission risque inondation	Temps complet	Contractuel à compter du 13/03/2023
M. LOCHON Maxime	Animateur milieux aquatiques et ruissellement (mutualisé sur le SMAGE et le SMBAPM)	Temps complet	Contractuel
Mme WEISS Wendy	Responsable du pôle GEMA – Animatrice du CTEC du Grand Morin	Temps complet	Contractuelle

● Rappel des dépenses du chapitre 012 sur les 3 dernières années :

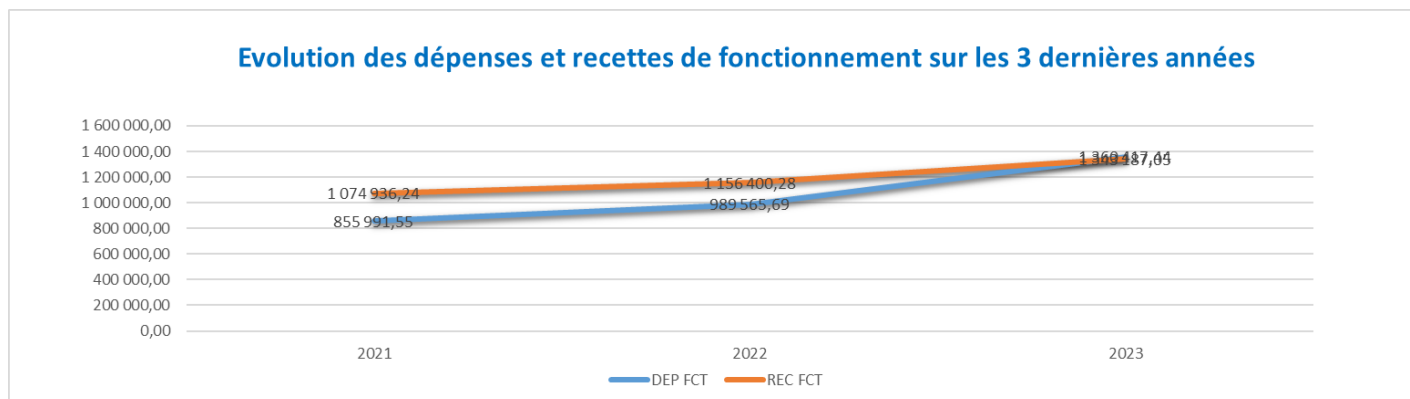
	Budget	Réalisations
2021	350 665.00€	287 484.69€
2022	340 774.00€	291 873.16€
2023	383 867.11€	323 271.59€

En 2023, les dépenses pour le chapitre 012 ont augmentés pour les motifs suivants :

- L'arrivée de M MULEAU Alexy en remplacement de M FEKIH parti en août 2022 sur le poste de chargé de mission risques inondations.
- Le remplacement sur le poste de Technicien de rivière pris au 01/09/2023 à temps plein par M DELCOURT Nils.
- La création du poste de ruissellement à temps partiel (0,5 ETP) occupé à partir du 01/01/2023 par M LOCHON Maxime.

● Rappel des dépenses de fonctionnement et d'investissement sur les 3 dernières années :

	Dépenses fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
2021	855 991,55€	1 074 936,24€	32 216,49€	51 565,80€
2022	989 565,69€	1 156 552,75€	191 509,57€	77 517,93€
2023	1 360 417,44€	1 343 187,05€	237 102,40€	204 329,29€

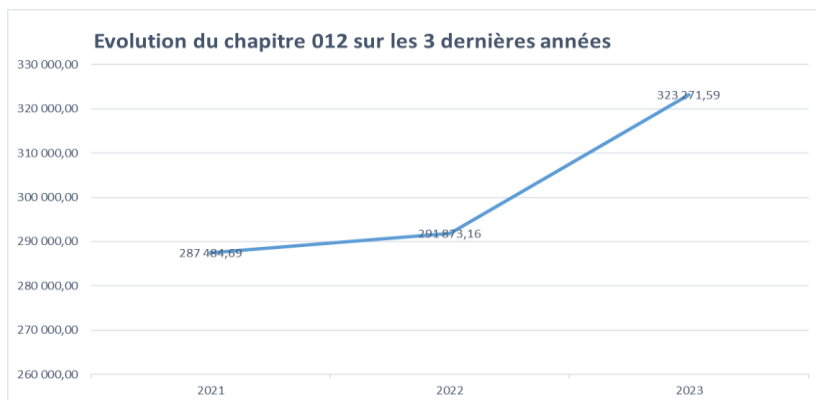


En 2023, l'augmentation des dépenses de fonctionnement, s'explique par la réalisation d'opération de travaux d'entretien des cours d'eau et de désembâclement récurrents qui s'imputent en dépenses de fonctionnement.

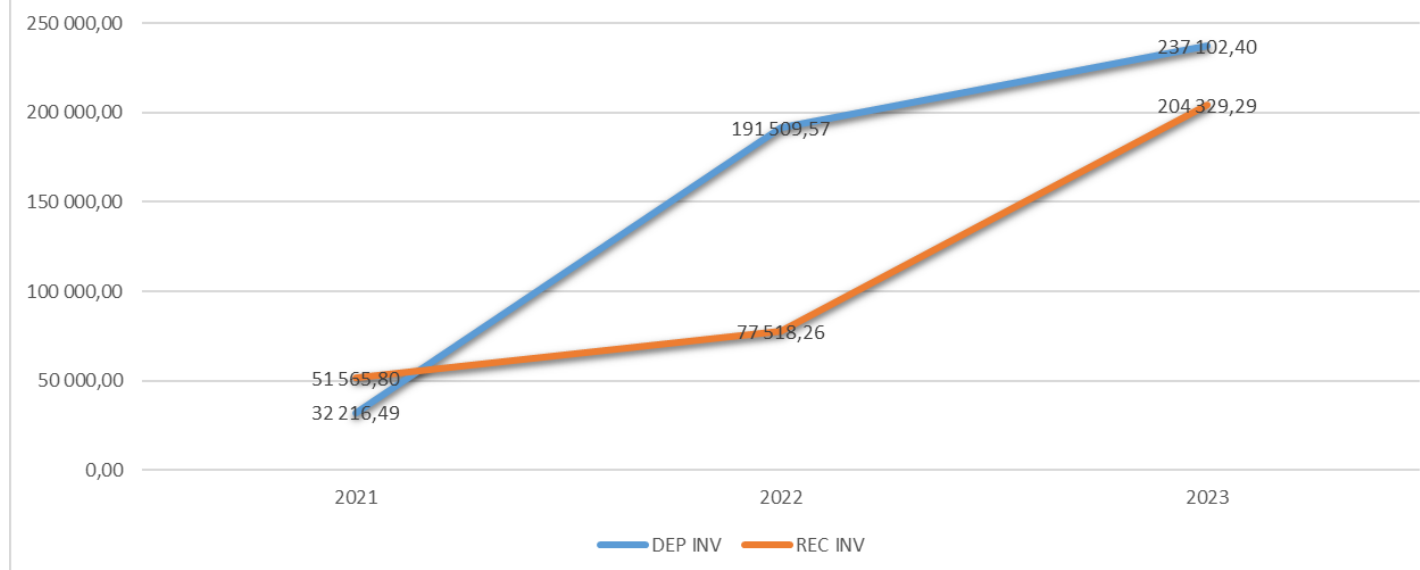
Pour les recettes de fonctionnement, concernent la participation des EPCI. Pour rappel en 2023 :

- pour la compétence GEMAPI le montant est de 750 000€ ;
- pour la compétence SAGE le montant est de 200 000€.

Le reste des recettes correspondent essentiellement aux subventions versées par les différents financeurs (Agence de l'Eau Seine Normandie, Département de la Seine et Marne, Région Grand Est, Fond Barnier, etc.). Le syndicat a également perçu des recettes sur le FCTVA pour le fonctionnement et l'investissement.



## Evolution des dépenses et recettes d'investissement sur les 3 dernières années



Pour l'investissement en 2023, les dépenses du syndicat concernent les opérations de travaux et les études engagées. Pour rappel, la part dépense réalisée en dépenses d'investissement est financée en recette d'investissement par les subventions. Le reste à charge des projets est imputé en dépenses de fonctionnement.

### Tableau récapitulatif des cotisations de 2023 : compétence SAGE et GEMAPI

Montant des cotisations SMAGE 2 Morin 2023	200 000,00		750 000,00		
	SAGE	Cotisations	GEMAPI	Cotisation	
CA Coulommiers Pays de Brie	38,29%	76 580 €	50,23%	376 696 €	453 276 €
CA de la Région de Château-Thierry	0,83%	1 660 €	0,00%	0 €	1 660 €
CA du Pays de Meaux	0,00%	0 €	3,17%	23 785 €	23 785 €
CA Epernay, Côteaux et Plaine de Champagne	2,66%	5 320 €	0,00%	0 €	5 320 €
CA Val d'Europe Agglomération	11,28%	22 560 €	18,36%	137 684 €	160 244 €
CC de la Brie Champenoise	6,81%	13 620 €	1,07%	8 011 €	21 631 €
CC de Sézanne-Sud Ouest Marnais	8,87%	17 740 €	5,96%	44 686 €	62 426 €
CC des Deux Morin	20,06%	40 120 €	16,51%	123 824 €	163 944 €
CC des Paysages de la Champagne	2,41%	4 820 €	0,00%	0 €	4 820 €
CC du Canton de Charly-sur-Marne	1,35%	2 700 €	0,00%	0 €	2 700 €
CC du Provenois	5,52%	11 040 €	3,93%	29 470 €	40 510 €
CC du Sud Marnais	1,10%	2 200 €	0,00%	0 €	2 200 €
CC Val Briard	0,82%	1 640 €	0,78%	5 843 €	7 483 €
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>200 000,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>750 000,00</b>	<b>950 000,00</b>
		30% surface du BV 70% population dans le BV		100% population dans le BV	

#### ● DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Pour rappel, suite à l'étude de gouvernance, il a été décidé collectivement que le SMAGE 2 Morin exerce la compétence GeMAPI sur le bassin versant du Grand Morin à partir du 1er janvier 2020. Il devient alors un syndicat à la carte avec deux compétences :

- la mise en œuvre du SAGE (sur les bassins versants du Petit et du Grand Morin)
- la GeMAPI (sur le bassin du Grand Morin).

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet d'identifier les actions à engager sur l'année suivante et ainsi flécher les dépenses et les recettes prévisionnelles. L'objectif est de discuter sur les actions proposées afin d'établir le budget en conséquence. Pour information, le Débat d'Orientation Budgétaire ne prend pas en compte les reports existants qui seront intégrés dans le budget.

Pour 2024, le montant des charges du personnel (chapitre 012) est estimé à 448 000€, pour une équipe de 10 personnes à temps complet, 1 personne à temps non-complet (0.5 ETP).

#### Tableau des effectifs du SMAGE des Deux Morin en 2024

Nom/Prénom	Poste	Temps de travail	Statuts
Mme BLOT Hélène	Responsable des services / Animatrice SAGE 2 Morin	Temps complet	Fonctionnaire
M. BOGACZYK Jonas	Technicien milieux aquatiques et zones humides	Temps complet	Contractuel
M. BOURLONNE Eric	Agent technique	Temps incomplet	Mis à disposition contre indemnités
Mme CHABANE Stéphanie	Gestionnaire comptable	Temps complet	Fonctionnaire

M. DELCOURT Nils	Technicien de rivière	Temps complet	Contractuel
M. LOCHON Maxime	Animateur milieux aquatiques et ruissellement (mutualisé sur le SMAGE et le SMBAPM)	Temps complet	Contractuel
Mme WEISS Wendy	Responsable du pôle GEMAPI – Animatrice du CTEC du Grand Morin	Temps complet	Contractuelle
M. MULEAU Alexy	Chargé de missions du PEP	Temps complet	Contractuel
Poste Vacant	Chargé de missions inondations	Temps complet	Contractuel ou fonctionnaire
Poste Vacant (délibération à prendre)	Agent administratif	Temps complet	Contractuel ou fonctionnaire

Le Débat d’Orientation Budgétaire a été élaboré en recensant toutes les actions (travaux, études, entretiens de rivière, désembâclement, prévention des inondations, restauration des milieux aquatiques, volet communication, ressources humaines, équipements, etc.) prévu pour l’année 2024.

Un Plan Pluriannuel d’Investissement (PPI) a été élaboré de 2024 à 2030 afin de planifier toutes les opérations engagées et à lancer dans les prochaines années pour traiter les enjeux du territoire sur la compétence SAGE et GEMAPI. Ce PPI permettra de définir l’ambition politique que les membres du SMAGE 2 Morin souhaite porter et à terme y associer les moyens en cohérence.

Lors du bureau élargi du 08/02/2024, deux scénarii ont été proposé : la mise en œuvre du PPI non décalé ou du PPI décalé avec un glissement dans le temps de certaines actions.

***Voir tableau PPI en annexe du rapport.***

Les élus des intercommunalités ont décidé d’adopter le PPI décalé avec les cotisations suivantes pour l’année 2024 :

- la compétence SAGE : 350 000€
- la compétence GEMAPI : 1 300 000€ avec une utilisation de 650 000€ de trésorerie.

**Point d’échange sur le DOB :**

Monsieur VERDELET demande pourquoi il y a 3 lignes de la ligne 25 à 27 sur l’étude préalable et sur la maîtrise d’œuvre ? Et suggère qu’il faudrait raccourcir le délai en fusionnant la maîtrise d’œuvre et le diagnostic.

Monsieur DENIS demande le pourcentage que représente le PPI ? Madame EISSEN répond que le pourcentage est de 80%

Monsieur SAGNES souligne qu’il est nécessaire de mettre des moyens financiers sur le budget 2024.

Monsieur le Président exprime qu’une réunion a déjà été faite, il y a trois semaines avec 11 des 13 EPCI membres du SMAGE, afin que les attentes de chacun soient entendues. Le PPI présenté intègre l’ensemble des projets en cours et à venir avec l’objectif de respecter les échéances.

Madame TEMOIN-HADEY affirme que si le régime de pluie continue encore, nous allons nous retrouver dans une situation catastrophique, similaire au Nord-Pas-de-Calais, il y a une vraie urgence pour les habitants qui sont sous l’eau. Elle insiste sur le fait que le PPI propose des ambitions intéressantes mais qu’aujourd’hui, nous sommes incapables de faire une baisse de crues quantitatives et les résultats sont insuffisants. Une étude (modélisation des débordements de cours d’eau) qui dure deux ans n’est pas possible, il faut donc accélérer les choses et trouver une solution.

Monsieur VAUDESCAL s’interroge sur le fait qu’il n’y a ni d’emprunt, ni d’investissement et déclare qu’il est nécessaire de mettre des moyens supplémentaires au vu des capacités financières de GEMAPI et qu’il faut absolument resserrer le délai du PPI, afin de trouver un équilibre budgétaire pour accélérer le temps.

Monsieur FOURNIER explique que l’emprunt sera remboursé in fine par la taxe GEMAPI et propose de voter le budget et d’avoir recours à des décisions modificatives au besoin en attendant d’étudier les possibilités d’avoir recours à l’emprunt.

Monsieur DENIS demande pourquoi on ne va pas à l’emprunt ? Ce qui nous permettra de reculer l’échéance et d’amortir.

Il a été rappelé la décision du bureau élargi du 08/02/2024 qui a voté pour le PPI décalé.

Madame TEMOIN-HADEY affirme que le vote du PPI décalé était pour obtenir un consensus entre l’amont et l’aval mais indique que c’était une erreur et souhaite engager l’ensemble du PPI plus ambitieux sans glissement dans le temps.

Madame EISSEN explique qu’il faut travailler la stratégie financière et n’est pas convaincue d’un besoin d’emprunt vu les compétences du SMAGE qui ne possède pas les parcelles sur lesquelles les travaux sont faits (contrairement aux compétences eau potable et assainissement). Madame EISSEN souligne l’importance de retravailler le PPI afin de réduire le temps et de trouver un moyen de financement.

Monsieur VAUDESCAL reprend en affirmant que c’est bien la première fois qu’il voit une structure comme le SMAGE qui n’a pas assez de capacité financière et affirme que la seule chose qui manque, c’est l’emprunt, il faut donc trouver comment amortir avec un

emprunt afin de pouvoir réduire les cotisations des EPCI.

Madame TEMOIN-HADEY ré-affirme qu'il faut investir et faire avancer les choses.

Monsieur FOURNIER demande la faisabilité d'un emprunt. Mme EISSEN informe qu'elle sollicitera le cabinet STRATORIAL pour savoir s'il est possible d'emprunter et quelle stratégie financière est la plus adaptée.

Monsieur le Président réplique qu'on ne peut pas dire que le PPI n'est pas ambitieux avec tous les services mis en place et suggère de voir les moyens avec le cabinet financier et la DGFIP pour pouvoir aller plus vite.

#### **Points d'échanges sur les crues de février 2024 :**

Monsieur ROUSSEAU affirme qu'une alerte a été lancée à l'aval sur les pluies exceptionnelles tombées à l'amont et que l'onde de crue allait descendre.

Madame TEMOIN-HADEY salue le travail de Monsieur SAGNES lors des périodes de crues.

Monsieur SAGNES reproche aux modélisations des services de l'Etat d'être trop générales et pas assez précises et donc non adaptées au contexte local.

Madame BLOT explique la méthode de travail des services de l'Etat et des balises qui récoltent des données sur le territoire.

Monsieur LAHAYE explique que personne n'a demandé l'avis aux agriculteurs pour inonder leurs terres et en faire des lieux de stockages naturels et de zones d'expansions de crues.

Monsieur ROUSSEAU explique qu'un drone à voler au-dessus de la Ferté-Gaucher pour capter les inondations et qu'il serait judicieux de prendre contact pour avoir un drone afin de pouvoir récupérer les images.

Monsieur VAUDESCAL rétorque sur le problème de balise qui a été décalée et qui a donc communiqué de fausses informations.

Monsieur SAGNES confirme le problème d'écart sur la balise.

Madame BLOT explique que des travaux ont été réalisés sur le pont où est située la balise de Pommeuse. Il fallait donc ajouter 30 cm de hauteur d'eau et 20m<sup>3</sup>/sec sur le débit sur les données affichées sur Vigicrue à la station de Pommeuse. L'information a été communiquée par les services de l'Etat le 27/02/2024 à 14h30.

Monsieur le Président remercie les collectivités qui renvoient les informations avec le formulaire inondation sur le site internet du SMAGE : <https://smage2morin.fr/inondations/> et propose de voter le budget et de poursuivre les discussions sur les inondations en points divers.

Madame EISSEN indique que toutes les possibilités financières seront étudiées par le cabinet financier STRATORIAL (sous réserve de leurs disponibilités). Pour le mois de mars 2024 les projets qui sortent sont : l'étude inondation sur Esbly, l'étude structurante sur le PEP. Sans oublier les contraintes aux niveaux des ressources humaines aussi bien chez les prestataires que l'on source pour répartir le travail qu'au sein de l'équipe du SMAGE. En parallèle, les autorisations administratives nécessaires devront être demandées aux services de l'Etat avec lesquels des discussions sont engagées pour accélérer les instructions.

Madame TEMOIN-HADEY explique que l'étude du Pays Créçois dure depuis 1 an et que nous avons déjà les données et pourtant, on revient encore dessus, nous avons besoin d'avoir la vision globale pour freiner les crues, il faut donc mettre les moyens nécessaires.

**Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 25 POUR.**

**→ Les votes pour le ROB et le DOB sont acceptés à l'unanimité.**

La séance est levée à 19h00


Secrétaire de séance



Michael ROUSSEAU



Le Président SMAGE 2 Morin



Philippe DE VESTE





